

# Sommaire

Conseil municipal du 7 mars 2013 Conseil municipal du 21 mars 2013	3 7	<i>Bibliothèque</i> Animation	21
Travaux Cour de l'école maternelle	11	Accueil périscolaire	22
Fresque extérieure de la salle d'activités Fresques intérieures du boulodrome et de la salle d'activités Cimetière Ruelle aux chats Réfection du chemin le long de la RD1 Travaux de sécurité rue de la Moselle à Olgy	11 12 13 14 14	Groupe scolaire Le village des Trézeureux Sortie au cinéma Voyage autour du monde Sorties avec les anciens combattants Visite d'Arcelor Mittal Florange Présentation du collège Paul Verlaine	24 24 24 25 25 25
Eclairage public  **Divre a Argancy**  France Bleu Lorraine Nord découvre Argancy**	15	Environnement Les abeilles	28
90 ans de Mme SAARBACH	17	A savoir	
Les restos du coeur	17	Plan canicule	30
Visite de l'usine Fremarc	18	Tranquillité vacances	30
Nettoyage de printemps	18	Message	30
Troc aux plantes et marché fermier	18	Horaires des messes	30
Cuisinez malin, dépensez moins	19 20		
8 mai et 14 juillet	20	${\mathcal E}$ tat-civil	31
Stop pub Concours « Je fleuris la Moselle »	20	Commission information	31
Recyclez vos lunettes	21		





#### Bienvenue à la campagne!

rgancy, Olgy et Rugy, nos trois magnifiques villages, sont situés idéalement à la campagne et en même temps sont très proches de la ville. Ainsi, nous pouvons bénéficier des avantages de l'une et de l'autre.

Pourtant, quelle n'est pas ma surprise d'entendre des personnes se plaindre des odeurs « pestilentielles » qui envahissent l'atmosphère, des tracteurs qui salissent les routes et encombrent les pistes cyclables.

Nos joyeux citadins, tout juste installés dans notre verte prairie, imaginent sans doute que le lait se fabrique dans les briques et que les salades poussent dans les cagettes en plastique! Plaisanterie mise à part, les champs se cultivent avec des tracteurs qui utilisent des voies agricoles. Ces dernières sont devenues également des voies vertes pour le plus grand plaisir des cyclistes et des promeneurs. Il faut donc partager l'espace.

Les exploitants agricoles de notre commune sont particulièrement soucieux de l'environnement et font leur travail de façon à créer le moins de nuisances possibles. Les normes sont très strictes et il est interdit, par exemple, d'épandre le lisier à proximité des cours d'eau et des habitations. Les mauvaises odeurs que vous sentez parfois sont naturelles et ne durent jamais bien longtemps.

Si certaines nuisances sont incontournables, d'autres pourraient être évitées facilement : déjections canines sur les trottoirs, feux de jardin, bruit de tondeuse ou de tronçonneuse le dimanche après-midi ou aux heures des repas!

Nous avons la chance d'habiter un village particulièrement préservé. Combien de communes bénéficient-elles d'étangs ornithologiques aménagés ? Combien de communes rurales possèdent-elles des équipements sportifs aussi importants ?

Les beaux jours reviennent enfin, profitez des rayons du soleil pour vous promener dans notre commune. Surtout ouvrez l'oeil, vous serez surpris par la diversité des découvertes que vous ferez.

Bonnes vacances à toutes et à tous!

Sylviane Bernard Adjointe au Maire





# Conseil municipal

## 7 mars 2013

# Construction du boulodrome couvert et de la salle d'activités : avenant n°2

onsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°2, correspondant au lot n°3 « maçonnerie – gros-oeuvre » du marché « construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités ».

- Titulaire du marché : Entreprise KOPO Construction à Fameck
- Montant du marché initial + avenants précédents :
- Montant de l'avenant n° 2:
- Nouveau montant du marché :



116 281,66 € HT + 9 954,00 € HT 126 235,66 € HT

Le conseil municipal accepte, par 11 voix pour et 2 abstentions, cet avenant n° 2 et charge Monsieur le Maire de son application.

# Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires et transfert de compétence

onsieur le Maire indique au conseil municipal que par délibération datée du 20 décembre 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz a proposé à ses communes membres le transfert de compétence « création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires ».

Par courrier daté du 21 décembre 2012, le Président de la Communauté de Communes de Maizièreslès-Metz a sollicité la commune afin qu'elle statue sur cette proposition.

Au regard des enjeux liés à la création de ces équipements pour la population et de l'intérêt de monter ces projets à l'échelle intercommunale, le conseil municipal est invité à accepter le transfert de compétence « création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence « création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires ».

#### Programme de maintenance des barrages de la Moselle



Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique, ouverte le 28 janvier 2013, portant sur le programme de maintenance des barrages de la Moselle sur le territoire d'Apach, Jouy aux Arches, Koenigsmacker, Uckange et Argancy, s'est clôturée le 27 février 2013.

Il précise également, qu'à l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation mais précise qu'il conviendra de protéger la digue entre Malroy et le barrage d'Argancy car celle-ci est en très mauvais état.

#### Indemnité d'exercice de missions des Préfectures

onsieur le Maire expose au conseil municipal que l'arrêté du 24 décembre 2012 fixe les nouveaux montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le régime indemnitaire des agents territoriaux a été défini par analogie avec le régime indemnitaire équivalent des fonctionnaires de l'Etat dans le respect des dispositions de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 et du décret n° 91-875 du 06/09/1991.

Ainsi, pour chaque cadre d'emplois de la fonction publique territoriale, le décret précité indique le corps de fonctionnaires d'Etat correspondant.

Au regard de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 qui précise que « l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale peut décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la

modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire ».

Monsieur le Maire propose donc de maintenir, à titre individuel, aux agents territoriaux concernés, adjoint administratif de 1 ère classe, adjoint technique de 1 ère classe, ASEM de 1 ère classe, adjoint d'animation de 1 ère classe, le montant de référence des dispositions antérieures pour le versement de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures dans les conditions fixées dans la délibération du 7 février 2012.

Les attributions individuelles prises en ce sens feront l'objet de décisions individuelles par l'autorité territoriale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures.

#### Location de l'étang n°17

onsieur le Maire présente au conseil municipal, une demande faite par une personne intéressée par la location de l'étang n° 17, libre au 1° avril 2013.

Au vu de l'entretien à faire autour de cet étang, demande est faite de la gratuité de la location la première année.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'en informer le demandeur.



#### Mise en place de trois ruches sur le site ENS

e conseil municipal, à l'unanimité, décide de la mise en place de trois ruches aux abords des étangs.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention de subventions pour ce projet.



#### Achat de matériel

onsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis concernant l'achat d'un gerbeur pour l'Interassociation.

- Entreprise FENWICK
   Matériel occasion 400 heures de fonctionnement
   Montant: 6 524,00 € HT
- Entreprise D.M.R. Matériel neuf

Montant: 7 200,00 € HT

Après débat, le conseil municipal décide, par 12 voix pour et une abstention, de retenir l'entreprise D.M.R. pour un montant de 7 200,00 € HT.

# Conseil municipal

## 7 mars 2013

#### **Rythmes** scolaires

Suite au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le report de l'application du décret susvisé à la rentrée scolaire 2014-2015 pour les écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Après débat, le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, charge Monsieur le Maire de procéder à la demande de dérogation auprès de l'Inspection Académique.

#### Décision de non valeur

Par courrier, en date du 21 février 2013, Madame la Trésorière du Trésor Public de Vigy informe Monsieur le Maire d'un état de non valeur pour des côtes éteintes dont l'effacement a été prononcé par voie de justice et dont le recouvrement ne peut en aucun cas être poursuivi.

Montant de cette non valeur : 8 703,28 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, enregistre et accepte cette situation. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2013.



#### Ecole Intercommunale de Musique et de Danse

onsieur Edmond Speyer porte à la connaissance de l'assemblée les projets de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse située à Ennery. Afin de lui donner un nouvel élan, il est proposé d'augmenter l'offre de formation.

- Ouverture d'une classe de « Musiques actuelles »: 1 100€/an
- Formation musicale, solfège pour adultes: 1 100€/an
- Augmentation du cours instrumental en 2<sup>ème</sup> cycle: 300€/an
- Augmentation de la durée des cours de danse : 2 700€/an
- Création d'une chorale : 1 100€/an

Le coût total de ces projets, s'élevant à 6 300,00 €, serait répartientre les communes adhérentes. Après débat, le conseil municipal, par 1 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions, émet un avis défavorable pour la prise en charge de ces projets.





# Conseil municipal du 21 mars 2013

#### Compte administratif 2012

onsieur le Maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Henon-Hilaire Fabrice, Adjoint au Maire. Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2012.

#### 1- Fonctionnement

a) Recettes: 2 905 724,88 €

(2 135 397,09 - exercice 2012 + 770 327,79 - report 2011)

b) Dépenses : 1 221 802,13 € RESULTAT (α-b) : 1 683 922,75 €

#### 2- Investissement

a) Recettes: 1 431 647,91 €b) Dépenses: 1 797 029,41 €

(1 623 319,11 – exercice 2012 + 173 710,30 – report 2011)

RESULTAT (a-b): - 365 381,50 €

#### 3- Reste à réaliser

a) Recettes : 197 991,00 € b) Dépenses : 1 358 000,00 € RESULTAT (a-b) : -1 160 009,00 €

#### 4- Besoin de financement

(2) Résultat : - 365 381,50 € (3) Report : -1 160 009,00 € **RESULTAT (a+b) : -1 525 390,50 €** 

## 5- Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement)

(1) Résultat de fonctionnement : 1 683 922,75 € (4) Résultat besoin de financement : 1 525 390,50 € RESULTAT (1-4) : 158 532,25 €

#### Affectation du résultat de l'exercice

• Résultat de l'investissement (2) : - 365 381,50 €

Report de fonctionnement (5)- recettes de

fonctionnement : 158 532,25 €
Besoin de financement (4) : 1 525 390,50 €

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2012 et donne quitus à Monsieur le Maire pour la gestion financière des comptes 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif 2012 ainsi présenté. Monsieur le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

#### Compte de gestion 2012

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2012 des opérations financières de la commune d'Argancy compte établi par Madame la Perceptrice de Vigy.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2012 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2012 et à l'unanimité donne quitus à Madame la Perceptrice de Vigy chargée du suivi des comptes de la commune d'Argancy.

# Conseil municipal

### 21 mars 2013

#### Affectation du résultat

e conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2012 et statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : 913 594,96 €.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE : +913 594,96 €
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : +770 327,79 €
C) RESULTAT A AFFECTER : A + B +1683 922,75 €

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT

- le déficit (besoin de financement) = - 365 381,50 €

E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

- le besoin de financement = F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E - 1 160 009,00 € 1 525 390,50 €

**DECISION D'AFFECTATION** 

1 – AFFECTATION EN RESERVES en investissement : 1 525 390,50 € 2 – REPORT EN FONCTIONNEMENT 158 532,25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2012 ainsi présentée.

#### Taxes communales 2013

onsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 sur la base des taux existant en 2012.

Taxe d'habitation: 9,20 %
Taxe foncière bâtie: 9,04 %
Taxe foncière non bâtie: 36,77 %

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide par 13 voix pour et 1 voix contre, de maintenir pour 2013 les mêmes taux que 2012.



#### **Budget 2013**

onsieur le Maire présente le budget 2013. Celui-ci a été établi en relation avec la commission « finances » du conseil municipal.

#### **Section fonctionnement**

Dépenses prévues

Dont virement à la section investissement

Recettes prévues

Dont excédent 2012

2 226 724,25 €
890 000,00 €
2 226 724,25 €
158 532,25 €

#### Section investissement

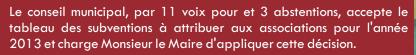
Dépenses prévues
 Recettes prévues
 Dont de besoin de financement
 2 927 798,50 €
 2 927 798,50 €
 1 160 009,00 €

Le conseil municipal, après examen, approuve par 13 voix pour et une abstention, le budget 2013 ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

#### **Subventions**

Monsieur Speyer Edmond, Adjoint au Maire, chargé des relations de la commune, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande et à l'avis de la commission municipale chargée de la communication avec les différents comités.

• A.C.M.F	400 €
• Association Cavaliers Propriétaires	800 €
Amicale de Pêche	1 200 €
Amicale du Personnel	4 530 €
• APEI	1 400 €
BOOTLEGGERS	5 000 €
Comite de Gestion	10 000 €
• CYVM	2 500 €
Amicale Donneurs de Sang	450 €
	9 000 €
Ecole Intercom. de musique	
<ul> <li>ORCHESTRE D'HARM.</li> </ul>	2 000 €
FAMILLES RURALES	4 500 € + 1 000 € accueil senior
INTER ASSOCIATION	2 000 €
O.R.A. JEUNES M.J.C.	1 200 €
ARGANCY PETANQUE	1 500 €
PRE DU CŒUR	400 €
RUGY LOISIRS	800 € + 400 € accueil senior
TENNIS CLUB ARGANCY	3 500 €
U.S.ARGANCY	4 500 €
VIE LIBRE	400 €
• QUAD 9	500 €
COLOMBOPHILE	400 €
TOTAL	58 380 €









#### Temple protestant d'Hagondange

onsieur le Maire propose au conseil municipal de participer au financement de la rénovation du temple protestant d'Hagondange suivant le tableau de répartition proposé par Monsieur le Maire d'Ennery à toutes les communes environnantes.

Après débat, le conseil municipal accepte, par 5 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions, de participer au financement à hauteur de  $1097 \in$ .

#### Réfection du chemin d'exploitation à Rugy

onsieur le Maire propose trois devis concernant la réfection du chemin d'exploitation à Rugy:

- Société LEONARD JM
   Pour un montant de 47 426,00 € HT
- Société STRADEST Pour un montant de 43 755,00 € HT
- Société MULLER TP Pour un montant de 46 700,00 € HT

Après débat, le conseil municipal décide de retenir la Société STRADEST pour un montant de 43 755,00 € HT.



### 21 mars 2013

#### Travaux du nouveau cimetière

onsieur le Maire propose trois devis concernant des travaux au nouveau cimetière:

- Société LEONARD JM
   Pour un montant de 41 892,50 € HT
- Société STRADEST
   Pour un montant de 39 181,00 € HT
- Société MULLER TP Pour un montant de 39 955,00 € HT

Après débat, le conseil municipal décide de retenir la Société STRADEST pour un montant de 39 181,00 € HT.

#### Emplois d'été

onformément aux années précédentes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

Monsieur le Maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Le conseil municipal donnera priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour le compte de la commune.

#### Rétrocession de la voirie du Lotissement « Les jardins de la Moselle »

onsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la voirie de la rue des Roseaux appartient toujours au lotisseur. Ce dernier sollicite la reprise au domaine public. Tous les rapports de contrôle ont été fournis. Il appelle les conseillers à se prononcer sur la rétrocession de cette voie de circulation au domaine public, sachant que deux accès privés (1 accès de 158 m² desservant les lots 15 et 16, et 1 accès privé de 74 m² desservant les lots 5 et 6) ne peuvent être intégrés dans cette demande de rétrocession.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, accepte la rétrocession de la voie de circulation de la rue des Roseaux au domaine public et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce transfert de propriété.



#### **Travaux divers**

onsieur le Maire propose trois devis concernant divers petits travaux au sein de la commune, à savoir :

- aménagement d'un passage piétons « rue de la Moselle »
- réfection de l'îlot à l'entrée d'Olgy « rue de Metz »
- réfection de la cour de l'école maternelle
- aménagement de la « ruelle aux chats »
- réfection du sol sur le périmètre d'un jeu devant l'école

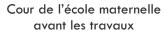
#### Les entreprises proposées sont :

- Société LEONARD JM: pour un montant de 38 709,50 € HT
- Société STRADEST: pour un montant de 36 436,00 € HT
- Société MULLER TP: pour un montant de 42 420,00 € HT

Après débat, le conseil municipal décide de retenir la Société STRADEST pour un montant de 36 436,00 €.



Réfection de la cour de l'école maternelle

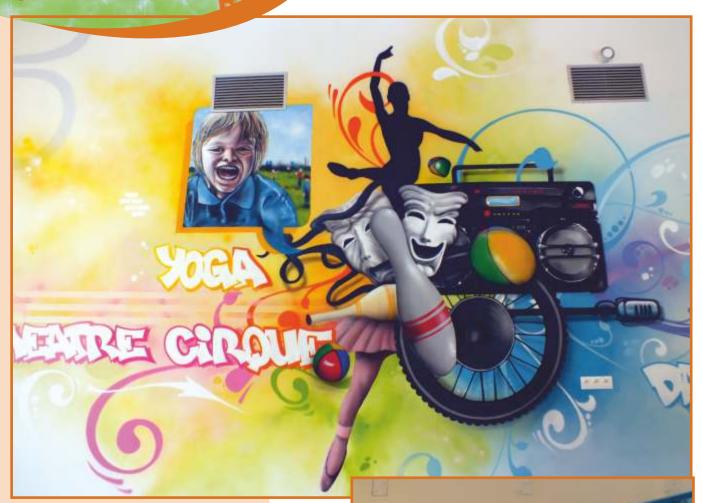




Fresque extérieure de la salle d'activités



# Travaux



# Décoration intérieure du boulodrome couvert et de la salle d'activités

'association (1 phase 2 styles) a réalisé, avec beaucoup de talent, plusieurs fresques à l'intérieur du boulodrome couvert et de la salle d'activités.





'importants travaux ont été réalisés au cimetière, notamment au niveau des allées et des voiries qui ont été pavées et goudronnées.



Cimetière avant les travaux



# SMNC is

Ruelle aux chats avant les travaux



# Travaux

#### Ruelle aux chats



Travaux préparatoires avant la pose du macadam

#### Rugy: chemin le long de la RD1

La commune souhaitait depuis longtemps rénover cette voie, mais l'opération était impossible car celle-ci appartenait au département et non à la commune. Après de longues tractations administratives, ce chemin a été cédé à la municipalité qui a pu mettre en route les travaux pour le bien-être de tous.

#### Travaux de sécurité rue de la Moselle à Olgy



Aux abords du Lotissement « Les Jardins de la Moselle » à Olgy, création d'un passage pour piétons.



Installation d'un dos d'âne pour préserver la quiétude et la sécurité des riverains. Certains conducteurs d'engins à moteur se croient autorisés à rouler très vite alors que la limite autorisée est de 50 km/heure!

#### Lampadaires à économie d'énergie

onstatant d'une part, une certaine vétusté de beaucoup de lanternes et, d'autre part, qu'il s'agit là d'un poste où de substantielles économies d'énergie peuvent être réalisées, le conseil municipal a décidé de lancer une étude sur la rénovation de l'éclairage public.

Après un inventaire exhaustif, nous avons répertorié des lanternes soit cassées, soit d'un modèle non fermé, (du coup souvent remplies de toiles d'araignées, voire de nids d'oiseau).

120 lanternes (103 sur mat et 17 suspendues) ont ainsi été changées. Toutes sont d'un modèle identique à celles en place mais fermées.

Profitant de l'intervention des techniciens de l'UEM, nous avons choisi de doter les 400 points lumineux de la commune, du système de régulation ABEL ALTRON qui permet de doser à volonté, l'intensité de l'éclairage. Ainsi de 22h à 6h, l'éclairage a été diminué de 50%.

Nous avons également constaté que l'éclairage, non seulement se mettait en marche souvent trop tôt, mais aussi s'éteignait souvent trop tard. En fait, les lampadaires s'allument automatiquement, via une impulsion décidée par l'UEM sans que nous ayons la moindre possibilité d'action. Afin d'être autonome à ce sujet et de pouvoir là aussi, décider à quelles heures il fallait idéalement allumer et éteindre sans remettre en cause les notions de sécurité, nous allons doter d'ici quelques semaines, chaque transformateur d'une horloge astronomique.

Nous pensons économiser au moins une  $\frac{1}{2}$  heure par jour.



Les économies d'énergie qui seront réalisées par l'ensemble de ces investissements ne seront mesurables de manière précise qu'après plusieurs années mais ne devraient pas être inférieures à 30%.



#### Coût de cette rénovation

BG LUM payé en 2012 : 76 654,03 € TTC UEM, remplacement de 104 lanternes : 13 558,86 € TTC 7 070,37 € TTC

UEM, pose de 181 modu<mark>les Altron:</mark>



#### Le saviez-vous?

En France, 9 millions de lampes servent à éclairer villes et campagnes, ce qui représente 1260 MW, soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire.

Globalement, la facture énergétique est estimée entre 400 à 500 millions d'euros par an. L'éclairage public constitue pour les communes, 23 % de la facture globale d'énergie et 38 % de la facture d'électricité.

# Vivre à Argancy





e 14 mars dernier, Valérie Pierson est venue faire découvrir aux auditeurs de France Bleu Lorraine Nord, notre beau village.

A quelques jours du printemps, l'émission a été enregistrée sous la neige, pour être ensuite diffusée samedi 16 mars de 10H à 12H.

Valérie Pierson s'est plus particulièrement intéressée à notre espace naturel sensible et, c'est accompagnée par le conseil municipal qu'elle s'est rendue sur le site des gravières. Monsieur le Maire lui a expliqué que cet endroit était autrefois un ensemble de terrains mis à disposition des habitants. En 1950, avec l'exploitation du sable, ces terres cultivées ont été transformées en gravières. A partir de 1980, la nature a repris ses droits et ces étangs sont devenus une terre d'accueil pour de nombreuses espèces.

Marie-Pierre Vécrin-Stablo et Julian Pichenot, du Bureau d'études ESOPE, lui ont expliqué le long travail d'inventaire de la faune et de la flore qui a permis de faire classer ce site en zone protégée.

Après les étangs, Valérie a visité le boulodrome couvert, la salle d'activités destinée aux écoliers et notre bulle de tennis, équipements peu courants pour une commune de 1300 habitants.

Cette très sympathique émission de radio a permis de donner un coup de projecteur sur notre commune et de valoriser notre site. Nous remercions France Bleu Lorraine Nord pour sa visite!



#### Joyeux anniversaire de Mme SAARBACH!



atrick Rozaire, Jean-Paul Vetzel, Justin Lesage, Marie-Thérèse Perrin et Jocelyne Emmendoerffer se sont rendus à Rugy au domicile de M. et Mme Pierron pour fêter les 90 ans de Mme Saarbach qui réside chez sa fille et son gendre. Elle a reçu de la part de la municipalité, une corbeille de fleurs accompagnée d'un panier gourmand, de chocolats et de champagne, avec les félicitations pour ce beau parcours de vie et les souhaits de longévité.

#### Restos du coeur



pepuis 1995, associations et municipalités de la rive droite se mobilisent aux côtés des plus démunis et organisent une grande collecte pour les Restos du cœur. Une opération qui, cette année encore, a montré son utilité puisque 2 tonnes de denrées alimentaires et de produits d'hygiène ainsi que 3 500 € ont été rassemblés à la salle des fêtes. L'équipe des Restos du cœur et les organisateurs de cette collecte remercient chaleureusement tous les donateurs.



# Vivre à Argancy



# Visite de l'entreprise Fremarc avec le Sous-Préfet

ans le cadre des visites des entreprises de son arrondissement, François Valembois, sous-Préfet de Metz-campagne a visité l'entreprise Fremarc qui se trouve à Argancy, zone des Jonquières. Il était accompagné de deux élus d'Argancy. Cette entreprise ouverte en 2008 et qui emploie une centaine de personnes fabrique des soubassements de Renault Master.

#### Nettoyage de printemps

es habitants de la commune ont répondu à l'invitation de l'Inter-association et de la municipalité pour participer au nettoyage de printemps, le 30 mars dernier. Répartis en groupes, ils ont nettoyé les abords de la Moselle, de la base nautique d'Olgy jusqu'à Rugy, autour des étangs ainsi que les voies périphériques des trois villages de la commune. Munis de gants, sacs poubelle et pinces, ils ont fait la chasse aux détritus. Tous les participants se sont ensuite retrouvés à la salle des fêtes pour partager un repas bien mérité, offert par la municipalité.





Troc aux plantes et marché fermier



ette année encore, le troc aux plantes doublé d'un marché fermier organisés par le jury des maisons fleuries en partenariat avec la municipalité, a connu une belle affluence. Des producteurs avaient été conviés et les nombreux visiteurs ont pu déguster les produits du terroir dans une ambiance conviviale.

Le troc aux plantes a permis l'échange de plantes et de semences mais aussi de précieux conseils. Cent cinquante personnes ont apprécié l'assiette de porcelet préparée par Antoinette et son équipe. Cette manifestation a été un succès à la grande satisfaction des organisateurs.

#### Cuisinez malin, gaspillez moins

Dans le cadre de sa campagne d'information sur la prévention des déchets, la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz a organisé une conférence à la salle des fêtes d'Argancy sur le thème : «Cuisinez malin, gaspillez moins».

Dans un premier temps, Lorraine Fischer a parlé des dates de péremption en expliquant la différence entre la date limite de consommation (DLC) qui concerne les denrées très périssables et la date limite d'utilisation optimale (DLUO) qui concerne les denrées moyennement et peu périssables. Ensuite Christophe Le Lay, intervenant extérieur, a donné ses astuces pour réutiliser et accommoder des restes de repas de façon originale. Il a proposé une animation cuisine qui a beaucoup plu aux participants qui n'ont pas manqué de partager leurs expériences.





#### Arrêtons le gaspillage



Le gaspillage alimentaire représente 20 kg par habitant et par an dont 7 kg d'aliments non consommés et encore emballés.

# Vivre à Argancy



#### Cérémonie du 8 mai

a commémoration du 8 mai 1945 a eu lieu à Chailly-Lès-Ennery. Une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts d'Argancy.

#### Fête nationale

e feu d'artifice sera tiré le 13 juillet 2013 à Flévy. Des navettes de bus seront mises en place. Un article paraîtra dans la presse pour vous informer des détails de cette manifestation.

#### Dites non à la pub!

n posant ce petit autocollant sur votre boîte aux lettres, vous éviterez de remplir ensuite votre bac bleu avec les prospectus et autres journaux gratuits qui vous envahissent!

Demandez-le en Mairie.





#### Je fleuris la Moselle : concours 2013



es personnes souhaitant participer au concours départemental « Je fleuris la Moselle » sont invitées à s'inscrire en mairie d'Argancy avant le 15 juillet 2013.

Trois catégories seront récompensées :

- tous types d'habitation avec jardin visible depuis la rue
- tous types d'habitation sans jardin visible de la rue (façades, balcons)
- commerces et entreprises.
- La prise des photos sera effectuée par la commission des maisons fleuries. Celle-ci transmettra une sélection de candidats au Département.

#### **Donnez vos anciennes lunettes**

'Association MEDICO LIONS CLUBS DE FRANCE, exerce, dans le cadre de ses activités d'aide aux populations pauvres des pays ou régions dits «en développement », une activité de « Recyclage de lunettes ».

Des millions de personnes en France portent des lunettes et en changent régulièrement au gré de l'évolution de leur vue. Ces anciennes paires de lunettes pourraient être très utiles à des populations entières, qui n'ont aucune possibilité financière de les acquérir.

Grâce à son atelier du Havre, MEDICO LCF recycle 700 000 paires de lunettes par an. Celles-ci sont alors redistribuées, sous contrôle, dans les pays en développement par le canal des LIONS CLUBS ou d'autres organisations donnant des garanties de distribution avec le maximum de sécurité.

#### Où déposer vos lunettes?



Vous pouvez déposer vos lunettes :

- à la Mairie d'Argancy
- à l'école maternelle
- à l'école élémentaire

En cas d'impossibilité de déplacement, sur simple appel en mairie, un conseiller municipal viendra les récupérer directement à votre domicile.

LE RECYCLAGE DES LUNETTES ne coûte rien aux donateurs, mais c'est un service inestimable rendu aux bénéficiaires.

#### Animation de la bibliothèque

#### Contes autour de la nature

rendre le chemin de l'imaginaire, regarder et redécouvrir la nature qui naît à chaque saison et recueillir les graines d'histoire au pied du grand arbre Monde, c'est ce que Léa Pellarin a proposé aux enfants qui ont été ravis lors d'une animation à la bibliothèque municipale.





# Accueil périscolaire

#### L'accueil périscolaire d'Argancy est géré par les PEP 57

Les PEP 57 (PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC) organisent la prise en charge éducative des enfants "autour" de l'école : accueil périscolaire, restauration, mercredis éducatifs, accueils de loisirs durant les vacances, actions à destination des ados ainsi que des actions adressées aux familles sur certaines communes.

'association fonctionne grâce à une implication Limportante des villes concernées, notamment sur le plan financier. Les actions envers les enfants sont décidées au sein d'instances de réflexion : comités de pilotage et réunions techniques. C'est pour ces raisons, que la commune d'Argancy a rejoint à la rentrée 2012 cet organisme.

Les comités de pilotage sont l'occasion de discuter et de définir avec les partenaires (CAF, communes, écoles, parents) les aspects pédagogiques qui serviront de fil conducteur pour les actions menées.

Ils permettent aussi de fixer les objectifs et les projets à mettre en place par les équipes, en collaboration avec les différents partenaires, et de présenter un bilan financier permettant aux communes de suivre le coût global des actions mises en place.

Lors de ces réunions, les PEP 57 évoquent les différents moyens nécessaires pour aider financièrement les communes et alléger le coût des actions envisagées. Ces accueils périscolaires s'inscrivent dans les Contrats Enfance Jeunesse qui lient les villes et la CAF. Ils répondent à des besoins sociaux et à des objectifs éducatifs.

Dans ce contexte, les PEP 57 effectuent un suivi continu des données d'activités inscrites dans ces contrats et des subventions accordées.



Equipe du périscolaire

De gauche à droite : France Stille, Virginie Klemann, Laurence Kmiecik, Rachel Redel, Elisabeth Choppe et Aline Mariotti.

#### Inscriptions rentrée 2013

Le nouveau dossier 2013/2014 sera à retirer au périscolaire à partir du 15 juin et pour tout renseignement, une permanence sera ouverte le lundi et le jeudi de 14h à 17h30 par la directrice, jusqu'aux grandes vacances.

Aline Mariotti sera de retour de congés le 23 août 2013 et fera une permanence tous les matins de la semaine de 8h30 à 12h.

#### Horaires et contact

Prise en charge des enfants avant et après la classe:

- le matin: 7 h 30 à 8 h 30
- le midi: 11 h 30 à 13 h 30 (restauration)
- le soir: 16 h 30 à 18 h 30

#### Fonctionnement:

- tous les matins, midis et soirs de la semaine
- le mercredi toute la journée
- pendant les vacances scolaires avec l'organisation des centres aérés. (sauf pendant les vacances de Noël)

**Directrice: Aline Mariotti** 

Animatrices: Virginie Klemann et Rachel Redel Tél: 03 87 77 72 50 - 06 81 10 43 30 - 06 68 18 41 89

Mail: periscolaire.argancy@pep57.org

#### Pourquoi les PEP 57?

#### Apprendre à vivre en société

La collectivité permet à l'enfant d'apprendre à vivre en société, d'où la nécessité d'intégrer les codes sociaux, de tendre vers l'autonomie et la responsabilité, de se respecter et de respecter les autres, d'être solidaire. La sécurité physique et affective est primordiale, dans une ambiance conviviale et détendue.



#### Un besoin social

L'accueil des enfants (en particulier ceux de maternelle et d'élémentaire) durant le temps périscolaire, mais également les mercredis et pendant les vacances, constitue une demande forte de la part de nombreux parents.

Ce type d'accueil doit être considéré comme un espace éducatif et d'épanouissement personnel pour les enfants. Il vient en complément de ce que la famille et l'école peuvent leur apporter. Il contribue à l'apprentissage de la vie en groupe et de la citoyenneté et participe à l'accession à l'autonomie.

#### Les aspects éducatifs

Des axes prioritaires communs à toutes les structures PEP 57 ont été retenus pour cette année :

- les aspects pédagogiques du temps de repas,
- la spécificité de l'accueil des moins de 6 ans,
- l'intégration des enfants à besoins particuliers,
- la communication, l'accueil des familles et l'implication des parents,
- les actions locales de partenariat,
- la sensibilisation au développement durable, les activités sportives, culturelles et artistiques...

#### Programme des centres aérés

Le centre aéré d'été fonctionnera du 08/07/2013 au 26/07/2013 et du 05/08/2013 au 16/08/2013.

#### **Juillet**

1 ère semaine INTERVILLE : jeux d'eau, quizz, relais en équipe . Sortie : AQUAGLISS

# 2<sup>ème</sup> semaine: GRANDS JEUX pour les 3/7 ans et SPORT pour les 8/12 ans.

Nous ferons découvrir aux petits leur environnement à travers des grands jeux. Une semaine sport sera organisée pour les plus grands afin de favoriser l'esprit d'équipe.

SORTIE: « Gibiloba » pour les 3/7 ans et « Bowling» pour les 8/12 ans à Saint-Julien-lès-Metz.

#### 3<sup>ème</sup> semaine: MAGIE et MERVEILLEUX.

Monde magique, fées, elfes, trolls, nains, lutins, sirènes, et contes seront aux programme.

SORTIE: Parc merveilleux de Bettembourg. Carte d'identité obligatoire pour cette sortie.



#### Août

#### 1 ère semaine: NOSTALGIE D'ANTAN.

Cette semaine sera consacrée aux anciens jeux et une kermesse sera organisée.

**SORTIE: WALYGATOR** 

#### 2<sup>ème</sup> semaine: ESCAPADE AU PAYS IMAGINAIRE.

Une chasse au trésor sera organisée mais aussi des activités manuelles et artistiques.

SORTIE: PARC AVENTURE « AMNEVILLE »



#### **Ecole** maternelle

#### Le village des Trézeureux

e 15 mars, la compagnie « La Cicadelle » a installé ses tréteaux et son décor dans la salle de jeux de l'école maternelle afin de présenter à tous les élèves ainsi qu'à leurs camarades du Cours Préparatoire un spectacle intitulé « Le Village des Trézeureux ».

Ce spectacle qui s'appuie sur le cinéma théâtral

a ravi et encouragé tous les élèves à participer activement. En effet, son concept original permet au comédien de passer de la scène à l'écran.

« Le village des Trézeureux » aborde les thèmes des formes et des couleurs qui seront exploités en parallèle dans les classes.



ans le cadre de la quinzaine du cinéma jeune public organisée par la Ligue de l'enseignement public, tous les élèves de l'école maternelle se sont rendus au Caméo Ariel de Metz pour assister à une projection du film « le petit Paolo ». Ce film a été choisi par les enseignantes, afin de compléter un travail sur la musique. En effet, cette séance était composée de quatre courts métrages abordant différents genres musicaux ou instruments. Le financement de cette action a été assuré conjointement par l'école, la municipalité et les parents.



# Sulien et les copains du monde

#### Voyage autour du monde

es élèves de l'école maternelle ainsi que leurs camarades du Cours Préparatoire sont partis à la découverte des différents continents en assistant à un spectacle original de qualité présenté par la compagnie Planètes Mômes.

Habitats, coutumes et instruments de musique ont livré quelques-uns de leurs secrets à nos jeunes élèves à travers le spectacle intitulé « Julien et les copains du monde ». Cette représentation qui a enthousiasmé le jeune public fera l'objet d'activités complémentaires en classe.



# Visites chargées d'histoire pour les élèves de CM2

Accompagnés par les Anciens Combattants, les élèves de CM2 ont visité les Mines de fer de Neufchef et le Fort du Hackenberg.

Un guide a fait vivre la vie des anciens mineurs aux élèves qui ont également vu un film sur les conditions de travail très difficiles d'autrefois. Les enfants ont ensuite visité le fort du Hackenberg, cet ouvrage de la ligne Maginot.

#### Visite de l'usine Arcelor Mittal de Florange

râce à M. Linder, un parent d'élève, les CM2 ont visité le site sidérurgique de Florange. Ils ont vu le laminoir à chaud, le laminoir à froid et la ligne de galvanisation. Cette visite a été particulièrement intéressante pour les élèves, qui découvraient pour la première fois, la vie d'une usine de l'intérieur. Pour l'occasion, ils ont revêtu des habits très différents de ceux habituellement portés!





# Collège

#### Collège Paul Verlaine de Maizières-Lès-Metz : véritable lifting

près trois années de travaux sous la houlette de l'architecte Richard Lang, le collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz a été inauguré le mardi 7 mai 2013.

C'est en présence de Patrick Weiten Président du Conseil Général de la Moselle, d'Aurélie Filipetti Ministre de la Culture, Gérard Terrier Maire de Maizières-lès-Metz, Bernard Herzog Vice-Président du Conseil Général de la Moselle, de Jacky Zanardo Principal du collège, de nombreux élus et invités que le cordon inaugural a été coupé.





#### Restructuration du collège : agrandissement et amélioration de l'existant

e projet comprend la restructuration interne de l'établissement construit dans les années 1970 et dont les surfaces existantes ne correspondaient plus aux besoins pédagogiques actuels.

Il comprend également la construction d'une nouvelle SEGPA Horticole, et la démolition du préau avec ses sanitaires afin de permettre la construction d'une nouvelle extension comprenant une salle polyvalente, un CDI et un préau avec un parvis requalifiant l'accès à l'établissement.

Le bâtiment demi-pension a été restructuré au rez-de-chaussée et des passerelles de liaisons ont été créées entre l'extension et l'actuelle salle de restauration permettant une accessibilité complète de l'établissement scolaire.

Le montant total des travaux s'élève à 11 millions d'euros.

#### A propos du collège

ne place importante est accordée à l'ouverture sur le monde, tant au niveau linguistique que culturel, ainsi que sur l'usage des technologies de l'informatique et de la communication.

Le collège Paul Verlaine a la particularité de proposer 3 sections bilangues dès la classe de  $6^{\text{ème}}$ : anglais-allemand, anglais-espagnol et anglais- italien. Les élèves peuvent également s'initier dès la  $6^{\text{ème}}$  et en  $5^{\text{ème}}$  à la langue chinoise, qu'ils pourront choisir comme enseignement en  $4^{\text{éme}}$ .

Ils peuvent aussi participer à un atelier théâtre, un atelier sculpture ou à la chorale.

De nombreux projets sont menés par les équipes pédagogiques. Une section sportive volley existe depuis de nombreuses années et réalise chaque année de bons résultats (ex:finaliste du championnat de France à Pau). Les élèves de la SEGPA du collège bénéficient d'un enseignement adapté avec deux champs professionnels qui leur sont proposés : horticulture aménagement des espaces verts et hygiène service alimentation. Dans le cadre de la rénovation du collège, une serre et une cuisine, deux locaux remarquables, adaptés à l'enseignement ont été réalisés.

Toutes les salles sont dotées d'ordinateurs et à court terme, des vidéoprojecteurs seront installés, permettant ainsi, un enseignement de qualité pour tous.



#### Argancy soutient les projets du collège

otre commune est membre du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du Collège d'Enseignement Secondaire Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz. Dans ce cadre, nous soutenons les différentes actions mises en place par le syndicat. Voici les projets retenus pour 2013.

Renouvellement du matériel au COSEC : poteaux, filets de volley, matelas de réception, tapis et housses de gymnastique, petits matériels de sport...

Participation au prix «Paul Verlaine» décerné par les Professeurs dans le cadre de travaux littéraires. Cette action est associée à l'animation messine « l'Eté du Livre». Il s'agit là d'un véritable travail d'équipe particulièrement remarqué par l'inspection académique.

Participation à un voyage à Verdun, encadré par les professeurs d'histoire du collège, pour les élèves de 3<sup>ème</sup>. C'est dans le cadre du programme d'histoire mais aussi dans un souci de devoir de mémoire que cette action est menée, conjointement avec les associations d'anciens combattants et du Souvenir Français de Maizières-lès-Metz et environs.

#### **Quelques chiffres**

- 717 élèves dont 90 élèves de SEGPA
- 390 demi-pensionnaires
- 56 professeurs
- 11 assistants d'éducation (AED)
- 5 personnes de service et d'entretien (ATTEE)

#### Participation aux actions du collège concernant:

- la piste citoyenne: découverte sur une journée par les classes de 6<sup>ème</sup>, de la ville de Maizières-lès-metz au travers de ses différentes administrations. Ces visites sont encadrées par les professeurs et les parents.
- la chorale : 10 collèges dont le collège Paul Verlaine, participent à un programme musical de chansons issues de la variété française. Des frais de déplacement en autocar pour les répétitions sont occasionnés, d'où la participation du syndicat.
- les sorties pédagogiques
- le sport : en dehors des horaires habituels, le sport est un formidable moyen d'aider les jeunes à développer leur esprit de compétition.
- les projets artistiques

#### Coordonnées:

Collège Paul Verlaine Place Marcel Cerdan BP 20114

57281 Maizières-Lès-Metz CEDEX

Tél: 03 87 80 25 85 Fax: 03 87 51 93 71

E-mail: ce.0572164@ac-nancy-metz.fr

#### Histoires d'abeilles

es premières abeilles sont apparues il y a 100 millions d'années. Il existe aujourd'hui dans le monde, plus de 20000 variétés dont seulement sept sont des espèces domestiques. En Lorraine, nous rencontrons principalement l'Apis mellifera plus connue sous le nom d'abeille noire ou abeille locale.

Crainte car mal connue, tuée sans raison ou victime de la pollution et des pesticides, l'abeille est devenue une espèce menacée. Elle est pourtant un maillon essentiel de la biodiversité et de la chaîne alimentaire.

En plus des merveilleux produits qu'elle nous offre (miel, gelée royale, propolis et pollen), l'abeille est un insecte pollinisateur majeur irremplaçable : 30% de ce qui est dans nos assiettes est lié à la pollinisation. Sur la table du petit déjeuner, sans les abeilles, pas de confiture, de jus d'orange ni de café. La disparition des abeilles entraînerait pour notre planète des conséquences énormes.

Albert Einstein aurait même dit : " Si l'abeille venait à disparaître, l'humanité n'aurait plus que quelques années à vivre "...

Dès le printemps, abeilles, bourdons, guêpes, frelons et autres insectes abondent dans nos jardins, parfois un essaim vient élire résidence dans nos vergers. La plupart d'entre nous méconnaissent ces animaux, les pensent agressifs et les combattent. Apprendre à les connaître aide à les respecter et à ne plus les craindre.



Environnement

#### Guêpe ou abeille quelles différences?

Bien qu'issus tous les deux de l'ordre des hyménoptères (tout comme la fourmi, le frelon ou le bourdon), ces deux insectes sont bien différents!

#### Abeille Apis Mellifera

• Couleur : noire, grise ou jaune avec des bandes colorées sur l'abdomen plus ou moins prononcées selon la race.

- Corps : trapu, poilu, elle est plus dodue que la guêpe.
- Alimentation : strictement végétarienne, mange du miel, du pollen et du nectar. Elle se nourrit avec sa lanque.
- Piqûre: ne pique qu'une fois dans sa vie car son dard comporte des crans qui l'empêchent de ressortir lors de la piqûre. En piquant l'abeille arrache une partie de son abdomen (son ventre) avec son dard, ce qui provoque sa mort.
- Habitat : construit son nid avec la cire qu'elle sécrète
- **Vol**: vole les pattes pendantes pour recueillir le pollen.
- **Production**: fabrique du miel, de la cire et de la propolis.

#### Guêpe Vespula Vulgaris

- Couleur : vive, rayée jaune et noire ou blanche et noire.
- Corps: long et élancé, sans poils, (d'où l'expression avoir une taille de guêpe).
- Alimentation: se nourrit d'autres insectes, comme l'araignée et la mouche et mange parfois de la viande qu'elle déchiquette avec ses mandibules (c'est elle qui vient nous embêter autour du barbecue en été).
- **Piqûre**: son dard est lisse et ne se détache pas du corps de la guêpe lors de la piqûre. Par conséquent, une guêpe peut piquer plusieurs fois dans une vie.
- Habitat: construit son nid avec des fibres de bois mastiquées et mouillées par sa salive.
   Vol: vole avec les pattes collées sur son abdomen.

Production: ne fabrique rien.

28

#### Au secours! Il y a un essaim d'abeilles dans mon jardin!

es abeilles assurent depuis des millions d'années la pérennité de l'espèce par l'essaimage. L'essaimage est un processus de division d'une colonie en deux populations. Il constitue le seul mode de reproduction naturel d'une colonie. Généralement, il a lieu de préférence en début d'après-midi, d'avril à mi-juillet. A l'image de la bouture dans le monde végétal, la population de la ruche se scinde en deux groupes. Le premier reste dans la ruche autour de la jeune reine qu'il vient d'élever. Le second accompagné de la vieille reine, quitte la ruche, pour former un nouvel essaim. Une fois sorti de la ruche l'essaim se fixe en grappe sur un support - souvent une branche d'arbre - situé à quelques dizaines de mètres de la ruche. Des abeilles éclaireuses vont alors prospecter différentes possibilités d'emplacement pour la nouvelle colonie. L'essaim ainsi constitué pourra s'installer dans votre jardin, votre cheminée, ou derrière vos volets si les éclaireuses estiment rencontrer des conditions de vie favorables.

Lorsqu'un essaim atterrit dans les parages de votre propriété, il ne faut surtout pas paniquer. Très souvent, il sera reparti avant le soir. Si la pluie arrive, l'essaim peut rester plusieurs jours mais s'en ira à la première éclaircie. Au début de l'essaimage, un essaim n'est pas agressif. Il n'en est pas de même lorsqu'il est installé à un endroit

depuis quelques jours et qu'il a commencé à construire des rayons. Dans ce cas, les abeilles n'apprécient guère d'être dérangées et défendent leurs installations.



Reine entourée des abeilles nourricières



Essaim d'abeilles



#### Que faire, face à un essaim?

En premier lieu, rester calme, ne pas s'affoler et le laisser tranquille. Il ne faut surtout pas tenter d'attaquer l'essaim avec des bombes insecticides ou d'extincteurs!

La meilleure solution consiste à appeler un apiculteur ou, à défaut, les pompiers ou la police communale. Ceux-ci possèdent les coordonnées d'apiculteurs qui vous rendront service tout en étant heureux d'agrandir leur élevage et d'éviter aux abeilles une mort précoce.

Les apiculteurs d'Argancy que vous pouvez contacter:

 Christelle Arnoux-Léonard :
 06 31 17 06 49

 Eric Joachimowicz :
 06 08 70 30 11

 Jean-Marie Mayer :
 03 87 77 89 32

 Michel Vecrin :
 03 87 77 86 25

 Sébastien Ruppel (Talange) :
 06 18 80 91 21





29



#### Plan canicule

près un hiver bien froid et un printemps particulièrement pluvieux, nous nous attendons à un été maussade. La météo est parfois capricieuse, c'est pourquoi, comme tous les ans, le plan canicule est mis en place dès le 1 et juin.

En cas de grandes chaleurs, respectez bien ces quelques consignes et surveillez plus particulièrement les personnes âgées de votre entourage.

#### Tranquillité vacances

Prévenez la police municipale de votre départ. Ainsi, lors de leurs rondes, les policiers prêteront une attention plus particulière à votre domicile.

**Police municipale intercommunale** (Argancy, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Trémery,

Ay-sur-Moselle, Malroy)
6 Place Robert Schuman
57365 ENNERY
Tél: 06 08 37 12 05

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune : www.argancy.net. Vous pouvez également vous le procurer à la mairie.

# Message

ECOLE ELEMENTAIRE ERCKMANN CHATRIAN
52 rue de Bussière - 57640 ARGANCY

Extrait du compte rendu de la réunion du conseil d'école du 2<sup>ème</sup> trimestre, vendredi 22 mars 2013.

Les enseignantes remercient la municipalité pour le financement des transports et des différentes sorties. Grâce à celui-ci et à la coopérative, aucune participation financière n'est demandée aux parents, sauf cas exceptionnels.

# A savoir



#### Horaires des messes

Samedi 6 juillet	18H30 Trémery
Dimanche 7 juillet	10H00 Argancy
Samedi 13 juillet	18H30 Malroy
Dimanche 14 juillet	10H00 Ennery
Samedi 20 juillet	18H30 Ay/Moselle
Samedi 27 juillet	18H30 Chailly
Dimanche 28 juillet	10H00 Flévy
Samedi 3 août	18H30 Malroy
Dimanche 4 août	10H00 Trémery
Samedi 10 août	18H30 Ay/Moselle
Dimanche 11 août	10H00 Argancy
Jeudi 15 août	10H00 Ennery
Samedi 17 août	18H30 Flévy
Dimanche 18 août	10H00 Chailly
Samedi 24 août	18H30 Argancy
Dimanche 25 août	10H00 Ay/Moselle
Dimanche 1 er septembre	10H00 Ennery
Samedi 7 septembre	18H30 Malroy
Dimanche 8 septembre	10H00 Flévy
Samedi 14 septembre	18H30 Chailly
Dimanche 15 septembre	10H00 Trémery
Samedi 21 septembre	18H30 Ay/Moselle
Dimanche 22 septembre	10H00 Malroy
Samedi 28 septembre	18H30 Argancy
Dimanche 29 septembre	10H00 Ennery

# Etat-civil

#### Naissances

Calista LAMBERT Mathis MARCHAL Mia ARDIZZINI Camille VIGNEULLE Célia MAIRE

née le 15 mars 2013 né le 28 mars 2013 née le 11 avril 2013 née le 22 avril 2013 née le 7 juin 2013

#### Décès

Antoine VIGNA Marc KOEPPEL Marie-Françoise VETZEL Christian EMMENDOERFFER décédé le 20 mars 2013 décédé le 31 mars 2013 décédée le 10 avril 2013 décédé le 13 avril 2013

#### Comment recevoir ARGANCY 2013 quand on n'habite plus la commune?

e travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'ARGANCY pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

#### **Expression libre**

e conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal ARGANCY 2013.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou

Garde des médecins



#### **Commission d'information**



Plusieurs fois par trimestre, la commission information se réunit pour préparer le bulletin municipal.

La commission est composée de :

Patrick Rozaire Sylviane Bernard Jocelyne Emmendoerffer Marie-Thérèse Perrin Patrick Spirckel Jean-Paul Vetzel Liliane Zannol Colette Desgorces (prestataire)

#### Manifestations du trimestre

13 juillet 27 /28 juillet 15 août Feu d'artifice du 14 juillet à Flévy

Fête patronale Tournoi la Régalade

7 septembre Coupe départementale de Moselle

- Municipalité
- US Argancy
- Argancy Pétanque
- Argancy Pétanque

#### Centres aérés

Du 08/07/2013 au 26/07/2013 et du 05/08/2013 au 16/08/2013.

